Image not found or type unknown

Contrat agent commercial non signé

Par **NIOLAT**, le **20/11/2010** à **12:47**

Bonjour,

Je travaille depuis quelques mois comme agent commercial indépendant pour une entreprise Espagnole, qui ne veut pas établir de contrat entre nous.
Au départ,c'était d'accord, ensuite ils ont demandé d'attendre une première affaire, maintenant ils évoquent le non-intérêt d'un contrat et parlent de confiance...
Les produits sont intéressants pour moi,j'ai déjà noué des contacts qui je pense déboucheront sur des affaires fermes.
En cas de problèmes(non-paiement des commissions dues),je n'ai comme trace que les nombreux mails échangés avec eux.
Sur le plan juridique, est ce que ce sera suffisant pour entamer un recours et obtenir réparation(si un problème de règlement de commission se posait bien sur).
A part ce problème de règlement, ai je d'autres risques de représenter cette société sans contrat ?

Merci pour vos réponses

Marc

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés